



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 juin 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-seizième session**

Point 111 de la liste préliminaire\*

**Contrôle international des drogues**

## Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [75/198](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, un rapport sur l'application de la résolution. On y trouvera un aperçu de la situation mondiale en matière de drogues ainsi que de l'exécution des activités prescrites pour lutter contre la drogue au niveau international, compte tenu de la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptée lors du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants. Il contient également des informations sur les mesures prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires ainsi que sur l'appui fourni par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en étroite coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies et les parties concernées, en vue d'aider les États à aborder et à combattre le problème mondial de la drogue, y compris les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

---

\* [A/76/50](#).



## I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application de la résolution [75/198](#) de l'Assemblée générale, donne un aperçu de la situation actuelle en matière de drogues dans le monde et de l'action menée pour aider les États à faire face au problème mondial de la drogue et à le combattre par l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi que de tous les engagements internationaux pris en matière de politique de lutte contre la drogue découlant de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », qui ont été réaffirmés dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue.

2. À la lumière des défis sans précédent que pose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est plus crucial que jamais, pour atteindre les objectifs de développement durable, d'aborder et de contrer conjointement le problème mondial de la drogue, abordant ainsi des questions clefs conformément au principe de responsabilité commune et partagée. Le problème mondial de la drogue ayant de multiples dimensions et étant étroitement lié au développement durable sous tous ses aspects, la coopération entre les entités du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres parties prenantes est essentielle pour faire progresser la paix et la sécurité, le développement et les droits humains.

3. L'Organisation des Nations Unies est déterminée à aider les États à élaborer et à mettre en œuvre, face au problème mondial de la drogue, des réponses qui soient véritablement équilibrées, globales, intégrées, fondées sur des données probantes, respectueuses des droits humains, axées sur le développement et durables. Conformément à la résolution [75/198](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport comprend une section sur la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies.

## II. Ampleur du problème mondial de la drogue

4. D'après le *Rapport mondial sur les drogues 2020*, aussi bien l'offre de drogues que les marchés continuent de s'élargir et de se diversifier. En 2018, quelque 269 millions de personnes dans le monde, soit environ 5,4 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, ont déclaré avoir fait usage de drogues au moins une fois l'année précédente et environ 36 millions d'utilisateurs de drogues étaient atteints de troubles liés à cet usage. Les taux de prévalence de l'usage de drogues les plus élevés sont enregistrés chez les jeunes.

5. Les opioïdes restent les substances les plus nocives, représentant les deux tiers des décès attribués aux troubles liés à l'usage de drogues. Ce sont les usagers de drogues injectables – quelque 11 millions de personnes dans le monde en 2018 – qui courent les risques sanitaires les plus importants : près de la moitié vivent avec l'hépatite C et une personne sur huit vit avec le VIH.

6. Si les chiffres concernant les usagers de drogues n'ont guère changé ces dernières années, cette stabilité cache des changements constants sur les marchés de la drogue. La quantité de cocaïne fabriquée dans le monde a doublé depuis 2013 pour atteindre une quantité estimée à 1 723 tonnes de cocaïne pure en 2018, et la quantité d'opium produite s'est stabilisée à un niveau élevé (7 620 tonnes) en 2019. Des

drogues telles que l'héroïne et la cocaïne, disponibles depuis longtemps, coexistent avec un nombre croissant de nouvelles substances psychoactives, et l'usage non médical de médicaments sur ordonnance semble avoir augmenté au cours des deux dernières décennies. L'usage de substances d'origine incertaine, provenant de circuits illicites et vendues comme de prétendus médicaments mais destinées à un usage non médical, est également en hausse. L'éventail de substances et de mélanges mis à la disposition des utilisateurs n'a jamais été aussi large.

7. L'usage non médical d'opioïdes pharmaceutiques est une source de préoccupation croissante tant pour les services de détection et de répression que pour les professionnels de la santé publique dans diverses régions du monde. Différents opioïdes pharmaceutiques sont consommés hors du cadre thérapeutique dans plusieurs régions. En Amérique du Nord, le fentanyl d'origine illicite, mélangé avec de l'héroïne ou d'autres drogues, est responsable d'un nombre sans précédent de décès par surdose. En Afrique de l'Ouest et du Nord et au Proche et Moyen-Orient, l'usage non médical de tramadol, opioïde pharmaceutique non placé sous contrôle international, demeure très préoccupant.

8. L'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Amérique du Nord restent les régions les plus touchées par le trafic de méthamphétamine. En Amérique du Nord, la disponibilité de la méthamphétamine a augmenté entre 2013 et 2017. Les évaluations qualitatives, l'augmentation de la consommation et de la capacité de fabrication ainsi que l'augmentation des quantités saisies sont autant d'indices d'un marché croissant de la méthamphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Océanie, où l'utilisation de méthamphétamine cristalline est devenue une préoccupation majeure.

9. La pandémie de COVID-19 et les restrictions de mobilité ont affecté tous les aspects du marché des drogues illégales, de la production et du trafic à la consommation. Une disponibilité limitée de précurseurs a été signalée dans certaines régions, tandis que dans d'autres, il y a eu des problèmes d'accès des producteurs aux marchés illicites, limitations qui ont cependant été de courte durée. Le trafic de drogues par voie aérienne a été perturbé, mais d'importantes cargaisons de drogues semblent avoir continué d'être acheminées par voie maritime. Certains signes indiquent une augmentation de la demande de cannabis et de l'utilisation non médicale de benzodiazépines, tandis que les drogues souvent consommées dans un contexte social, comme la cocaïne et la méthylènedioxy-3,4 métamphétamine (MDMA, communément appelée « ecstasy »), semblent avoir été moins utilisées pendant la pandémie et les confinements connexes.

### **III. Coopération internationale face au problème mondial de la drogue**

#### **A. Suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux pris pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, notamment lors de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mesures prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires**

10. Dans le cadre du suivi de la Déclaration ministérielle de 2019, la Commission des stupéfiants s'est attachée à accélérer la mise en œuvre de tous les engagements pris au cours de la dernière décennie. Conformément au plan de travail pluriannuel adopté en juin 2019, la Commission a continué, malgré la pandémie de COVID-19, de tenir ses discussions thématiques annuelles sur la manière de relever les différents défis identifiés dans la Déclaration ministérielle de 2019.

11. Ces discussions thématiques, organisées du 19 au 21 octobre 2020, ont rassemblé des praticiennes et praticiens et des décideuses et décideurs de plus de 100 États, d'entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et internationales, ainsi que des expertes et experts de la

société civile. Tenues sous une forme hybride, ces discussions ont permis un échange interactif et inclusif de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience pour ce qui est de relever les défis suivants : a) les services de santé et de traitement de la toxicomanie continuent de ne pas répondre aux besoins et les décès liés à la consommation de drogues sont en augmentation ; b) les taux toujours élevés de transmission du VIH, du virus de l'hépatite C et d'autres maladies à diffusion hémotogène associées à l'usage de drogues, notamment, dans certains pays, à l'usage de drogues par injection ; c) le niveau alarmant atteint par les effets sanitaires nocifs et les risques associés aux nouvelles substances psychoactives ; et d) la faible disponibilité ou la non-disponibilité, dans de nombreuses parties du monde, des substances soumises à contrôle international qui sont destinées à des fins médicales et scientifiques, notamment au soulagement de la douleur et aux soins palliatifs. Les résultats de ces débats ont été consignés dans un résumé établi par le Président (E/CN.7/2021/CRP.1). La réunion a été diffusée sur le Web, et plus de 20 000 visites du flux en direct ont été enregistrées pendant les trois jours de sa tenue.

12. À la reprise de sa soixante-troisième session, en décembre 2020, la Commission des stupéfiants a pris des mesures concernant les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) relatives au placement sous contrôle du cannabis et de substances apparentées. Elle a décidé, par 27 voix contre 25, avec une abstention, de retirer le cannabis et la résine de cannabis du Tableau IV de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972. Le cannabis et la résine de cannabis restent inscrits au Tableau I de cette convention et demeurent donc soumis à toutes les mesures de contrôle qu'elle prévoit. Toutes les autres recommandations de l'OMS ont été rejetées par la Commission. Les résultats détaillés du vote, y compris le vote de chaque membre de la Commission, figurent dans le rapport sur la reprise de la session (E/2020/28/Add.1-E/CN.7/2020/15/Add.1).

13. À sa soixante-quatrième session, en avril 2021, la Commission des stupéfiants a décidé d'inscrire l'isotonitazène au Tableau I de la Convention de 1961 telle que modifiée. Elle a également décidé d'inscrire les substances appelées CUMYL-PEGACLONE, MDMB-4en-PINACA, 3-méthoxyphencyclidine et diphénidine au Tableau II de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Elle a en outre décidé d'inscrire le clonazepam, le diclazépam et le flubromazolam au Tableau IV de la Convention de 1971.

14. Toujours à sa soixante-quatrième session, la Commission a adopté les cinq résolutions suivantes, qui couvrent un large éventail de questions : a) la résolution 64/1, intitulée « Déclaration de la Commission des stupéfiants concernant les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la mise en œuvre des engagements communs pris par les États à aborder et à combattre le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects » ; b) la résolution 64/2, intitulée « Promouvoir le développement alternatif en tant que stratégie antidrogue axée sur le développement, y compris dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses conséquences » ; c) la résolution 64/3, intitulée « Promouvoir, en matière de drogues, des services de prévention, de traitement et de rétablissement durable et des services de soutien connexes fondés sur des données scientifiques, de qualité, abordables et complets » ; d) la résolution 64/4, intitulée « Améliorer la collecte de données sur les effets nocifs de l'utilisation non médicale des produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants, des substances psychotropes ou des nouvelles substances psychoactives, et les réponses à ces effets » ; et e) la résolution 64/5, intitulée « Faciliter l'accès à des services de réduction de la demande de drogues et à des mesures connexes complets et fondés sur des données scientifiques, notamment pour les personnes socialement marginalisées ».

15. En raison de la pandémie de COVID-19, les réunions de 2020 des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants, à savoir les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, se sont tenues dans un format réduit, en ligne, en tant que session extraordinaire les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020. La réunion a rassemblé plus de

400 praticiens de plus de 70 États et a permis de débattre de la manière d'aborder et de contrer le problème mondial de la drogue à la lumière de la pandémie. Un débat distinct a également eu lieu au sein de chacun des organes subsidiaires. Les informations sur la session extraordinaire sont regroupées dans un rapport de procédure du Secrétariat, qui a été mis à la disposition de la Commission à sa soixante-quatrième session (E/CN.7/2021/7).

## B. Collaboration et coordination dans le système des Nations Unies

16. De nature multidimensionnelle, le problème mondial de la drogue exige des réponses globales. C'est pourquoi l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) coopère étroitement avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée de coordonner l'application de la position commune en matière de drogues et dans le contexte des programmes thématiques.

17. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale de coordination du système des Nations Unies dirigée par l'ONUDC a organisé des réunions en ligne pour discuter de la manière de promouvoir, auprès des coordonnateurs résidents des Nations Unies, une communication stratégique propre à encourager une approche coordonnée du problème de la drogue, conformément à la position commune, en aidant les États à mettre en œuvre les engagements internationaux en matière de politique antidrogue grâce à une collaboration interinstitutions efficace. L'équipe spéciale a également élaboré un document commun qui servira de lignes directrices aux équipes de pays des Nations Unies pour effectuer une analyse commune des pays et élaborer des stratégies correspondantes.

18. Pour garantir une vue d'ensemble des activités conjointes et individuelles entreprises par les entités des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre concrète des engagements pris, l'ONUDC a créé, en 2017 une matrice des initiatives des Nations Unies et encouragé les entités à mettre à jour chaque année les informations qui y figurent. Au premier semestre 2021, de nouvelles initiatives ont été signalées par le Département de la communication globale du Secrétariat, l'ONUDC, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (voir le chapitre IV ci-dessous).

19. Des expertes et experts de l'OMS, d'ONUSIDA, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), du HCDH et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont contribué, aux côtés d'expertes et d'experts nationaux et de représentantes et représentants d'autres organisations intergouvernementales et internationales, ainsi que d'organisations de la société civile, aux discussions thématiques de la Commission des stupéfiants qui se sont tenues en 2020. Le Département de la communication globale a assuré une couverture médiatique régulière sur ses plateformes d'information multimédia et multilingues afin de mettre en lumière l'ensemble des questions, tendances et développements relatifs à l'action menée par les Nations Unies pour lutter contre le problème mondial de la drogue et mobilisé, par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, les médias locaux pour sensibiliser le public à ce problème. Pendant la période considérée, les équipes de presse des Nations Unies ont couvert plusieurs événements clés et le lancement de rapports, notamment celui de la note de recherche intitulée *COVID-19 and the Drug Supply Chain: From Production and Trafficking to Use*.

20. À sa soixante-quatrième session, la Commission a examiné un document de séance sur la coopération et la coordination interinstitutions mises en place pour traiter et combattre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2021/CRP.3) et entendu un exposé sur les travaux menés par l'équipe spéciale de coordination du système des Nations Unies au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue ».

## IV. Appui fourni aux États dans les domaines thématiques

### A. Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé

#### 1. Prévention de l'abus de drogues

21. Pendant la période considérée, l'ONUDC a continué d'aider les États à renforcer leur capacité à réduire la vulnérabilité à la consommation de drogues et à la dépendance et à d'autres comportements à risque. L'ONUDC a aidé 21 États à mettre en place et à étendre des interventions de prévention de la toxicomanie fondées sur des données probantes, notamment des formations aux compétences familiales et l'enseignement des aptitudes à la vie quotidienne dans les écoles. Une formation à la prévention de la toxicomanie, de la violence des jeunes et de la maltraitance des enfants a été dispensée à 900 animateurs, enseignants et formateurs qui ont, à leur tour, touché 5 000 enfants et soignants, y compris des réfugiés. En outre, des documents nouvellement élaborés sur l'art d'être parent (disponibles en 40 langues), destinés à atténuer les effets de la COVID-19, à soutenir les parents pendant la pandémie et à protéger les jeunes et les enfants, ont touché plus de 4 millions de personnes. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS, des documents ont été élaborés pour les personnes qui vivent dans des communautés surpeuplées, les réfugiés et autres populations déplacées. Dans ce contexte, l'application de vaccination des enfants a été lancée et mise à jour pour inclure des documents de l'ONUDC sur l'art d'être parent pendant la pandémie pour les réfugiés de Jordanie.

22. Les subventions accordées par l'ONUDC à l'Initiative pour les jeunes et au Centre pour la prévention de l'abus des drogues ont permis à 4 500 jeunes de dispenser une formation à la prévention fondée sur des données probantes et de soutenir leurs communautés pendant la pandémie de COVID-19. Le Forum des jeunes 2021 s'est tenu dans un format en ligne qui a rassemblé 62 jeunes de 41 États. Les participantes et participants ont produit une déclaration qui a été présentée à la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants. Les participantes et participants à la réunion informelle du réseau scientifique qui s'est tenue peu avant la soixante-quatrième session de la Commission ont fait une déclaration qui contenait des suggestions quant à la manière de faire face à la situation de la consommation de drogues pendant la pandémie de COVID-19, notamment en développant les services de santé pour les personnes qui consomment des drogues et les personnes atteintes de troubles liés à la consommation de drogues et en adaptant les interventions de prévention, de traitement, de soins et de réadaptation.

23. L'ONUDC a continué d'aider les États à améliorer leurs systèmes de prévention de la toxicomanie, de traitement, de soins et de réadaptation. En 2020, 133 décideuses et décideurs au total, originaires de Côte d'Ivoire, du Kenya, du Mexique et d'Ukraine, ont été formés à la nature de la consommation de drogues et des troubles liés à cette consommation, ainsi qu'à leur prévention et à leur traitement sur la base de considérations scientifiques et compte tenu des aspects relatifs aux droits humains et aux questions de genre. En raison de la pandémie de COVID-19, seule une session de formation, au Mexique, a été organisée en présentiel ; les autres se sont déroulées en ligne. Depuis le lancement des sessions de formation, en 2017, 1 044 professionnels au total ont renforcé leurs connaissances.

#### 2. Traitement des troubles liés à l'usage de drogues, réadaptation, rétablissement et réinsertion sociale ; prévention, traitement et prise en charge du VIH/sida, de l'hépatite virale et d'autres maladies infectieuses à diffusion hémotogène

24. En mars 2021, l'ONUSIDA a adopté la stratégie intitulée « Mettre fin aux inégalités : mettre fin au sida – Stratégie mondiale contre le sida 2021-2026 », nouvelle approche qui vise à utiliser le prisme des inégalités pour combler les lacunes

qui empêchent de progresser vers la fin du sida. Cette stratégie vise à réduire les inégalités qui alimentent l'épidémie de sida et à donner la priorité aux personnes qui n'ont pas encore accès aux services de lutte contre le VIH. Elle définit des actions prioritaires qui, fondées sur des données probantes et des objectifs audacieux, doivent permettre à chaque pays et à chaque communauté de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030. En tant que partenaire de l'ONUSIDA, l'ONUSDC a contribué à l'élaboration de la stratégie, notamment en ce qui concernait le VIH et le sida parmi les personnes qui consomment des drogues et les personnes détenues.

25. Pendant la période considérée, les activités de renforcement des capacités et de formation proposées par l'ONUSDC ont touché 10 000 professionnels et prestataires de services, ainsi que 67 000 personnes atteintes de troubles liés à la consommation de drogues. Ces activités incluaient un renforcement ciblé des capacités des services spécialisés pour enfants, femmes et femmes enceintes, ainsi que des activités de pilotage de « Treatnet Family », projet mis au point pour les professionnels qui travaillent avec des adolescents atteints de troubles liés à la consommation de substances et leurs familles, le but étant d'enseigner des éléments de thérapie familiale. Des études de faisabilité sur la fourniture d'éléments de thérapie familiale dans des contextes communautaires ont été menées à bien en Indonésie et au Viet Nam en décembre 2020, et les résultats de l'étude menée en Indonésie ont été publiés dans des revues scientifiques.

26. L'ONUSDC a continué d'appuyer la mise en œuvre de services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH et renforcé les capacités de 24 États hautement prioritaires pour le VIH et la consommation de drogues et de 35 États hautement prioritaires pour le VIH en milieu carcéral.

27. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'ONUSDC a, en collaboration avec des organisations de la société civile et des agences partenaires des Nations Unies, diffusé, sur la prévention et la prise en charge du VIH, de la tuberculose, de l'hépatite virale et de la COVID-19, pour les personnes qui consomment des drogues et les personnes détenues, des documents d'orientation technique et des infographies traduits et adaptés au contexte national de tous les États hautement prioritaires de l'ONUSDC. L'ONUSDC a également organisé, à l'intention des prestataires de services, des décideuses et décideurs et des responsables politiques, cinq webinaires thématiques de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de méthodes innovantes pour la fourniture d'un ensemble complet de services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH, y compris des mesures spécifiques propres à assurer la continuité des soins malgré les contraintes liées à la pandémie.

28. Avant la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants, l'ONUSDC a, en coopération avec la Société internationale du sida, l'OMS, l'ONUSIDA et le Réseau International de personnes qui font usage de drogues, organisé une consultation multipartite en ligne sur l'incidence que la pandémie de COVID-19 avait sur la prestation de services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH pour les personnes qui consomment des drogues, y compris les personnes détenues.

29. L'ONUSDC a fourni des équipements de protection aux services de traitement d'Afghanistan, de Côte d'Ivoire, d'Indonésie, du Kenya, du Sénégal et des États d'Asie centrale, et publié des recommandations sur le traitement, la prise en charge et la réadaptation des personnes atteintes de troubles liés à l'usage de drogues dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En outre, l'Office a fourni, par l'entremise d'ateliers en ligne, une assistance technique liée à la COVID-19 aux professionnels qui travaillent avec des personnes qui consomment des drogues. Un atelier a été organisé avec le Ministère équatorien de la santé afin d'élaborer un protocole pour la poursuite du fonctionnement des centres de traitement spécialisés pour les personnes atteintes de troubles liés à l'alcool et aux drogues pendant la pandémie de COVID-19, le but étant de garantir l'accès aux services. En outre, l'ONUSDC a lancé un questionnaire sur l'incidence que la COVID-19 avait sur la prestation des services de

traitement, sur les mesures d'adaptation à la crise sanitaire et sur celles prises qui s'étaient révélées utiles pour la continuité des services.

30. L'ONUSDC a étudié la consommation de nouvelles substances psychoactives et de stimulants dans six États d'Europe orientale et d'Asie centrale afin d'élaborer une réponse globale au VIH, y compris le dépistage et le traitement antirétroviral.

31. L'ONUSDC, l'OMS et leurs partenaires ont élaboré un dossier technique sur des services de traitement du VIH axés sur les besoins des consommatrices de drogues injectables (« Addressing the specific needs of women who use drugs: prevention of mother-to-child transmission of HIV, hepatitis B and C and syphilis »). Le dossier couvrait des sujets tels que les mesures de surveillance des tendances épidémiologiques de la transmission mère-enfant en milieu carcéral et la disponibilité d'une offre de services propre à prévenir cette transmission.

## **B. Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en prévenant leur détournement**

32. L'ONUSDC a continué à travailler avec l'OMS, l'Union internationale contre le cancer, l'OICS, l'AIEA et des partenaires de la société civile pour garantir l'accès aux médicaments placés sous contrôle à des fins médicales et scientifiques pour ceux qui en ont besoin, notamment pendant la pandémie de COVID-19, tout en empêchant le détournement de ces substances. Le programme mondial commun de l'ONUSDC, de l'OMS et de l'Union internationale contre le cancer sur l'accès à des fins médicales aux substances placées sous contrôle tout en prévenant leur utilisation non médicale a continué de fournir des conseils techniques au niveau international en participant activement à trois séries différentes de webinaires coordonnés par la société civile et à des réunions hebdomadaires de partenaires avec la communauté des spécialistes des maladies non transmissibles pour veiller à ce que les besoins des patientes et patients qui ont besoin de médicaments essentiels placés sous contrôle soient satisfaits.

33. En août 2020, l'ONUSDC, l'OMS et l'OICS ont publié une déclaration commune exhortant les États à veiller à ce que l'achat et la fourniture de médicaments placés sous contrôle dans les États répondent aux besoins des patientes et patients. Il demeurerait essentiel de garantir l'accès à des médicaments placés sous contrôle tels que les sédatifs et les analgésiques pour les protocoles d'intubation dans le traitement des patientes et patients atteints de COVID-19 et pour les patientes et patients non atteints de COVID-19 qui avaient besoin de médicaments placés sous contrôle pour la gestion de la douleur, des soins palliatifs, des soins chirurgicaux et de l'anesthésie, ainsi que pour le traitement de troubles mentaux et neurologiques et de troubles liés à la consommation de drogues. En outre, l'ONUSDC a contribué à la tenue de sept réunions de l'OICS et dispensé une formation aux autorités nationales compétentes.

34. Sous la direction de l'OMS, l'ONUSDC, plus de 40 organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et des banques régionales de développement ont continué de participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Les questions liées à la gestion de la douleur chez les patientes et patients atteints de cancer, en particulier du col de l'utérus, ont continué de faire l'objet d'une attention particulière.

35. L'ONUSDC a continué de fournir une assistance technique au moyen de réunions en ligne tenues avec des partenaires clefs au Nigéria et au Panama. L'Office a également commencé à mettre en œuvre la deuxième phase d'interventions en République démocratique du Congo, s'employant activement à renforcer la capacité des agents de santé à évaluer la douleur, à diagnostiquer les besoins médicaux des patientes et patients et à prescrire des médicaments dans le respect des directives relatives aux soins médicaux de la plus haute qualité, y compris l'utilisation de médicaments essentiels placés sous contrôle, lorsqu'il y a lieu.

## **C. Réduction de l'offre et mesures connexes ; efficacité de la répression ; mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire**

### **1. Prévention de la criminalité liée aux drogues**

36. L'ONUDD encourage les pratiques de prévention de la criminalité et de la violence fondées sur des données probantes et aide les États à concevoir, mettre en œuvre et évaluer, pour s'attaquer aux causes profondes et renforcer les facteurs de protection, des politiques et des programmes correspondants. Dans ce contexte, l'Office a continué de faire participer des jeunes à risque à des activités en présentiel et en ligne dans le cadre du programme « Line Up, Live Up » et d'autres interventions basées sur le sport. En 2020 et 2021, ces activités, qui visent à renforcer les compétences de vie, à offrir des possibilités de participation des jeunes et à promouvoir un développement sain et le bien-être, ont touché plus de 21 700 jeunes au Kirghizistan, au Liban, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, ainsi que dans l'État de Palestine. En outre, l'ONUDD a créé des espaces publics sûrs pour l'engagement positif et le développement des jeunes en fournissant des équipements sportifs à des écoles et à des centres sportifs et communautaires.

37. Sur la base de son programme « Line Up, Live Up », l'ONUDD a formé plus de 1 100 enseignants et entraîneurs à la manière d'intégrer une formation aux compétences individuelles et psychosociales dans leurs programmes sportifs et éducatifs et à celle d'informer les jeunes et de leur présenter les risques liés à la drogue et aux comportements violents. Les enseignants et entraîneurs ont ensuite formé plus de 14 000 garçons et filles dans des écoles et d'autres structures communautaires de 12 États.

### **2. Lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes**

38. L'ONUDD a continué de fournir, sur demande, une assistance législative aux États pour la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues ou des conseils pour l'élaboration de stratégies nationales de contrôle des drogues par l'entremise de son réseau de bureaux extérieurs. Pendant la période considérée, l'ONUDD a fourni des conseils législatifs à l'Afghanistan, à la Bolivie (État plurinational de) et au Nigéria, et des conseils de politique générale sur les questions de contrôle des drogues ou une assistance technique pour l'élaboration de stratégies nationales de contrôle des drogues à la Bolivie (État plurinational de), à l'Éthiopie, à la République démocratique populaire lao, au Mexique, au Nigéria et à la Thaïlande.

39. L'ONUDD a continué de développer et de tenir à jour le portail de gestion des connaissances SHERLOC (Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité), qui héberge des bases de données contenant des ressources juridiques relatives au trafic de drogues, entre autres formes de criminalité. Il s'agit notamment de bases de données sur la législation, les stratégies nationales et des résumés bibliographiques.

40. En outre, l'ONUDD a continué d'actualiser le répertoire sur la lutte antidrogue. Le répertoire héberge un recueil de ressources juridiques sur la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, dont près de 1 000 entrées législatives sur les questions de contrôle des drogues provenant de 174 États et 870 entrées législatives traitant d'infractions liées aux drogues provenant de 154 États, ainsi que des informations supplémentaires pertinentes sur les modalités nationales et internationales du régime de contrôle des drogues.

41. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs qu'il met en œuvre avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'ONUDD a continué d'aider les États à mettre en place des unités de contrôle portuaire et des unités de contrôle du fret aérien dans les ports maritimes, les ports secs et les aéroports, ainsi

que dans les gares de fret ferroviaire et aux frontières terrestres. Des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des agents des services de détection et de répression de première ligne pour le profilage et le contrôle des conteneurs soupçonnés d'être utilisés pour le transport de marchandises illicites. Pendant la période considérée, plus de 865 tonnes de diverses drogues ont été saisies lors d'opérations menées dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs.

42. Dans le cadre du programme mondial pour le renforcement de la coopération en matière de justice pénale le long des itinéraires du trafic de drogues (CRIMJUST), mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et Transparency International, l'ONUDC a aidé 20 États d'Amérique latine et d'Afrique situés le long de l'itinéraire du trafic de cocaïne à renforcer les enquêtes criminelles et la coopération internationale en matière de justice pénale en ce qui concerne les enquêtes transnationales menées sur les drogues. En 2020, CRIMJUST a dispensé 11 sessions de formation à 310 procureurs et 21 juges. CRIMJUST a également proposé 90 activités de renforcement des capacités à 1 668 agents des services de détection et de répression en ce qui concernait la production et le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et les infractions connexes. L'ONUDC a organisé, entre la Belgique et la Bolivie (État plurinational de), des forums d'enquête interrégionaux qui ont conduit à un échange d'informations et à une demande d'entraide judiciaire, ce qui a permis de poursuivre 17 suspects en Belgique et 5 dans l'État plurinational de Bolivie.

43. Pendant la période considérée, dans le cadre de son programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC a continué d'aider les États à perturber les flux de drogues aux stades de la détection, de l'interception, des enquêtes et des poursuites. L'imagerie satellitaire et des systèmes basés sur l'intelligence artificielle ont été utilisés pour identifier les navires suspects. Pour garantir la sécurité et l'efficacité des interceptions en mer, l'ONUDC a dispensé une formation sur des navires capturés du même type que ceux qui opèrent dans l'océan Indien, au large de l'Afrique de l'Ouest et dans le golfe d'Aden.

44. En 2020, 14 demandes de coopération judiciaire liées au trafic de drogues ont été facilitées par l'ONUDC grâce à la collaboration entre le Réseau de coopération judiciaire pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud et le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale.

### **3. Liens avec d'autres formes de criminalité organisée, dont le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres activités criminelles**

45. Dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUDC aide les États à lutter efficacement contre les armes à feu illicites, aspect essentiel de la lutte contre le trafic de drogues, notamment en ce qui concerne la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. Conformément au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, l'approche intégrée reposant sur cinq piliers prévue par le Programme prévoit l'élaboration de mesures législatives et politiques, de mesures de prévention et de sécurité, de réponses de justice pénale, une coopération internationale et l'échange d'informations ainsi que la surveillance des flux d'armes à feu illicites et des nouvelles menaces.

46. Pendant la période considérée, deux opérations conjointes ONUDC-INTERPOL ont été menées pour renforcer la chaîne de justice pénale afin de prévenir et de combattre le trafic d'armes à feu et les infractions connexes, en particulier leurs liens avec le trafic de drogues. Dans le cadre de l'opération Trigger VI, près de 4 000 suspects ont été arrêtés en Amérique latine et quelque 200 000 armes à feu, pièces, composants, munitions et explosifs illicites ont été récupérés, 27 laboratoires de cocaïne démantelés et 21 tonnes de cocaïne, de marijuana et de précurseurs saisies. Dans le cadre de l'opération KAFO II, 260 agents de première ligne du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger ont perturbé les réseaux de trafic utilisés pour

approvisionner les terroristes à travers l’Afrique de l’Ouest et le Sahel et saisi 50 armes à feu, plus de 6 000 munitions et près de 1,5 tonne de drogues. La formation préopérationnelle dispensée conjointement par INTERPOL et l’ONUSD a permis de faire en sorte que les agents et les procureurs disposent des compétences nécessaires pour détecter, identifier, instruire et poursuivre les infractions liées aux armes à feu de manière globale.

47. En 2020, l’ONUSD, dans le cadre de son programme mondial contre le blanchiment d’argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, a continué de fournir aux États une assistance technique et une formation sur mesure, dispensées en ligne dès le début de la pandémie de COVID-19. Le renforcement des capacités comprenait une aide au traitement du trafic de drogues comme infraction sous-jacente au blanchiment d’argent. Pendant la période considérée, les 13 modules d’apprentissage électronique de la lutte contre le blanchiment d’argent produits par l’ONUSD ont été largement utilisés par les États bénéficiaires.

48. L’ONUSD a continué de fournir un soutien aux réseaux interinstitutions de recouvrement d’avoirs d’Afrique australe, d’Asie et du Pacifique, d’Afrique de l’Ouest et d’Asie occidentale et centrale. Ces réseaux informels appuient l’ensemble du processus de recouvrement d’avoirs, depuis le point de départ de l’enquête consistant notamment à tracer les avoirs, à les geler, à les saisir, à les gérer et, enfin, à les confisquer, y compris tout partage nécessaire entre juridictions.

49. Dans le cadre du Programme mondial contre la cybercriminalité, l’ONUSD a continué d’aider les États, en particulier ceux situés en Asie du Sud-Est, en Afrique australe et en Amérique latine, à perturber le trafic de drogues en ligne et à enquêter sur celui-ci en renforçant la capacité des services de détection et de répression à mener sur le darknet, le clearnet et les crypto-monnaies, des enquêtes qui soient proportionnées, légales, responsables et nécessaires. Plus de 100 enquêteurs, juges et procureurs ont été formés dans le monde.

## **D. Questions transversales : drogues et droits humains, jeunes, enfants, femmes et collectivités**

### **1. Drogues et droits humains, jeunes, femmes, enfants, membres vulnérables de la société et collectivités**

50. L’ONUSD a poursuivi, avec l’OMS, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l’Organisation internationale pour les migrations, l’élaboration de documents d’orientation sur la prise en charge des troubles liés à la consommation de substances dans les contextes humanitaires dans le cadre d’une consultation technique à laquelle ont participé plus de 100 expertes et experts de plus de 30 États et organisations internationales.

51. Conformément à la résolution 45/33 du Conseil des droits de l’homme, le programme conjoint de coopération technique et de renforcement des capacités pour la promotion et la protection des droits de l’homme aux Philippines (2021-2023) a été finalisé ; il comprend un volet de promotion, pour ce qui est des politiques en matière de drogues, d’une approche fondée sur les droits de l’homme, élaborée conjointement avec l’ONUSD, le HCDH et d’autres entités des Nations Unies en s’appuyant sur les orientations énoncées dans la position commune du système des Nations Unies sur les questions liées aux drogues et les recommandations de la trentième session extraordinaire de l’Assemblée générale, tenue en 2016.

52. L’ONUSD a continué d’aider les États à mettre en place des mécanismes d’assurance qualité pour leurs systèmes et services de traitement de la toxicomanie. Pendant la période considérée, l’ONUSD a également facilité la tenue de la première réunion informelle sur la lutte contre la corruption dans les systèmes de santé, notamment en ce qui concerne les services de traitement de la toxicomanie, cela par une gouvernance garantissant la qualité.

53. L'ONUDDC a lancé une campagne mondiale de sensibilisation à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée générale, de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) et du dixième anniversaire de l'adoption des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok). L'ONUDDC a aidé 21 États à renforcer l'application des Règles de Bangkok pour améliorer la situation des détenues et faciliter leur réinsertion sociale.

54. En 2020, l'ONUDDC a continué à défendre les enfants qui ont des problèmes liés à la consommation de substances. L'ONUDDC a aidé les États à promouvoir, en ce qui concerne les systèmes de justice pour enfants, une approche multidisciplinaire et multisectorielle fondée sur les droits de l'enfant, le but étant de relever les défis que représente la prise en charge des enfants en conflit avec la loi, y compris ceux qui ont des problèmes de toxicomanie. Pendant la pandémie de COVID-19, l'ONUDDC a élaboré un guide de ses services d'assistance technique en matière de protection des enfants privés de liberté afin d'aider les États à faire en sorte que ces enfants soient traités dans le respect de leurs droits.

55. Dans le cadre de son programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha : vers la promotion d'une culture de la légalité et du programme « Line Up, Live Up », l'ONUDDC a continué de faire participer les jeunes et de promouvoir un développement sain et le bien-être, à la fois par des défis sportifs en ligne, avec la participation de plus de 20 000 jeunes, et par des formations en ligne et en présentiel. Ces activités visaient à promouvoir des modes de vie sains, l'activité physique et des mécanismes de résilience qui permettent de mieux faire face aux effets de la COVID-19, y compris le risque accru de consommation de substances.

## **2. Politiques et mesures proportionnées et efficaces et garanties juridiques relatives aux procédures pénales et à l'appareil judiciaire**

56. L'ONUDDC a organisé, en marge du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Kyoto (Japon) en mars 2021, trois réunions sur la promotion d'une approche des systèmes de justice pénale fondée sur les droits de l'homme et multidisciplinaire : a) soutien aux interventions familiales pour réduire la violence et la criminalité chez les jeunes ; b) réduction de la surpopulation carcérale par le traitement de la toxicomanie comme alternative ; et c) santé mentale en milieu carcéral. En outre, l'ONUDDC a organisé la première de quatre réunions préparatoires informelles sur les alternatives à la condamnation ou à la sanction pénale pendant quatre étapes différentes du continuum de la justice pénale. Les trois autres réunions préparatoires suivront en 2021 et 2022, le but étant d'organiser une consultation technique en 2022.

57. L'ONUDDC a continué d'appuyer les programmes de formation du personnel pénitentiaire, notamment en proposant des formations en personne et des webinaires, en améliorant les programmes de formation et en déployant des mentors dans les prisons. El Salvador, l'Équateur, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, les Maldives, le Panama, les Philippines, la Somalie, Sri Lanka et le Viet Nam ont bénéficié d'initiatives destinées à renforcer les capacités des agents pénitentiaires, notamment de formations spécialisées et de conseils techniques sur le traitement des détenues. Pendant la période considérée, des fonctionnaires du Brésil, d'Indonésie, du Kenya, de Somalie et de Thaïlande ont reçu une formation spécialisée et des conseils techniques sur une gestion pénitentiaire qui tienne compte de la dimension de genre et sur l'adoption de mesures non privatives de liberté pour les délinquantes.

58. Au Kenya, en 2020, l'ONUDDC a appuyé de multiples interventions destinées à réduire la surpopulation carcérale, y compris en rationalisant et normalisant les procédures de cautionnement, en permettant un recours accru à la déjudiciarisation et au plaider coupable, en promouvant d'autres mesures non privatives de liberté et en aidant le secteur à réduire la surpopulation carcérale dans le cadre du Conseil national de l'administration de la justice. Les interventions destinées à renforcer les capacités

du personnel pénitentiaire et à réduire la surpopulation carcérale ont porté, entre autres, sur les questions spécifiques aux personnes ayant commis des infractions liées à la drogue et à celles atteintes de troubles liés à sa consommation.

59. Pendant la période considérée, l'ONUDDC a lancé en Thaïlande et au Viet Nam une évaluation des besoins techniques afin d'appuyer le déploiement du référentiel récemment publié sur les mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre. Cette évaluation comprend des consultations avec des policiers, des procureurs et des juges afin d'évaluer les lacunes et les possibilités de renforcer l'application de mesures non privatives de liberté pour les délinquantes, y compris les femmes arrêtées pour des infractions liées à la drogue.

## **E. Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables**

### **1. Lutte contre les nouvelles substances psychoactives, les stimulants de type amphétamine, y compris la méthamphétamine, le détournement de précurseurs et préprécurseurs et l'usage non médical ou abusif fait de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes**

60. À l'appui de l'objectif de développement durable n° 3, qui consiste à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge, l'ONUDDC a diffusé des informations sur les menaces émergentes que représentent les nouvelles substances psychoactives, utilisant les données de son système d'alerte précoce dans plus de 30 messages publics et trois publications pendant la période considérée. Des informations sur les nouvelles substances psychoactives les plus nocives, les plus répandues et les plus persistantes ont été fournies à l'OMS pour l'examen de ces substances à la quarante-troisième réunion de son comité d'experts sur la pharmacodépendance, informations qui ont servi à l'élaboration des recommandations relatives à huit substances à placer sous contrôle international.

61. L'ONUDDC, dans le cadre de son programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, rapports et tendances (SMART), a continué de renforcer les capacités et d'aider les États à produire et à analyser des données et des informations scientifiques sur les drogues de synthèse, y compris les stimulants de type amphétamine et les nouvelles substances psychoactives, et a publié l'évaluation triennale *Global Synthetic Drugs Assessment* en novembre 2020.

62. L'ONUDDC a continué de renforcer les capacités et l'efficacité des laboratoires nationaux en élaborant et dispensant, à l'intention du personnel des services de détection et de répression et de la police scientifique, des cours de formation en ligne et en laboratoire sur la détection des drogues, y compris les nouvelles substances psychoactives, et de leurs précurseurs ; en fournissant des trousseaux d'analyse sommaire, y compris des appareils de spectroscopie Raman portables ; en fournissant des échantillons authentiques provenant de la collection d'étalons de référence de l'ONUDDC ; et en organisant des activités d'assistance, y compris des exercices collaboratifs internationaux, ainsi qu'un test destiné à évaluer les aptitudes des laboratoires nationaux, auquel 303 laboratoires de 89 États ont participé en 2020. L'ONUDDC a également apporté un soutien scientifique aux services de détection et de répression d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et d'Afrique de l'Ouest. La collaboration sur la manipulation et l'élimination en toute sécurité des produits chimiques saisis utilisés dans la fabrication illicite de drogues a débuté avec des États d'Amérique latine.

63. La *Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques*, projet exécuté conjointement par l'ONUDC, l'OMS, l'Union postale universelle et l'OICS et lancé en mars 2019, a été enrichie et contient désormais des informations supplémentaires sur la réponse à apporter aux principaux problèmes posés par les drogues synthétiques, notamment en ce qui concerne l'action de santé, l'accès aux médicaments, la législation, la détection et l'interception. La plateforme correspondante, actuellement disponible en anglais, russe et espagnol, offre une expérience interactive et comprend des ressources et des solutions pratiques provenant de l'ensemble du système des Nations Unies. Pour aider les États pendant la crise de la COVID-19, la Boîte à outils comprend un module spécialisé qui traite des incidences qu'a la pandémie sur les réponses à apporter au problème des drogues synthétiques. Afin de réduire le risque pour le personnel des Nations Unies, les intervenants de première ligne et le personnel médico-légal, l'ONUDC a lancé, en 2020, l'initiative « Protéger ceux qui nous protègent », qui comprenait des conseils, notamment des vidéos d'instruction, sur la manipulation et la gestion sûres du risque d'exposition pendant la pandémie de COVID-19.

## **2. Situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants**

64. En 2020, un soutien technique a été fourni à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie et au Pérou pour la surveillance de la culture du cocaïer ; en Afghanistan, au Mexique et au Myanmar pour celle de la culture du pavot à opium ; et au Nigéria pour celle de la culture du cannabis.

65. Dans le cadre du projet relatif au commerce d'opiacés afghans, l'ONUDC a produit un rapport sur les derniers développements observés aux premiers stades de la route des Balkans, de l'Afghanistan à la Turquie, ainsi qu'une note spéciale basée sur des entretiens approfondis menés avec 41 trafiquants d'opiacés afghans directement impliqués dans le trafic d'opiacés en Afghanistan et à l'étranger. Le rapport conclut que la route des Balkans continue de jouer un rôle majeur dans l'approvisionnement en opiacés des marchés d'Iran (République islamique d'), de Turquie et d'Europe, l'héroïne étant principalement acheminée par voie terrestre de la République islamique d'Iran vers la Turquie. Les personnes interrogées ont indiqué que leur principale motivation, pour s'adonner au trafic d'opiacés, était le manque d'opportunités d'emploi licites pour faire face au coût de la vie. Ce qui les incitait principalement à poursuivre était le profit réalisé.

66. Pendant la période considérée, l'ONUDC a appuyé la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle enquête nationale sur la consommation de drogues au Pakistan ; d'une enquête sur la consommation de drogues chez les jeunes en Afghanistan et dans les États voisins ; et d'une enquête sur la consommation de drogues en Ouzbékistan.

67. En coopération avec l'OMS et avec la participation de nombreux partenaires, dont l'ONUSIDA, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, l'Union africaine et l'Organisation des États américains, l'ONUDC a continué, avec le groupe de travail technique interorganisations sur l'épidémiologie des drogues, d'examiner les méthodes internationales de collecte de données et les normes appliquées en matière d'épidémiologie des drogues, d'élaborer des normes communes et de créer des synergies, notamment pour le suivi de la cible 3.5 des objectifs de développement durable.

68. L'ONUDC a continué à travailler sur la version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels, telle qu'adoptée par la Commission des stupéfiants dans sa décision 63/15. Le nouvel instrument de collecte de données réduit la charge de réponse des États, mais traite plus largement des engagements internationaux pris au cours de la dernière décennie.

## **F. Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée**

69. L'ONU DC a continué d'organiser des ateliers de mise en œuvre pour faire mieux connaître les engagements pris au niveau international en matière de politique antidrogue, ce qui a aidé à déterminer les besoins d'assistance technique et facilité l'auto-évaluation des progrès accomplis à l'échelle nationale dans la réalisation de ces engagements. S'adaptant aux restrictions de voyage résultant de la pandémie de COVID-19, l'ONU DC a tenu son premier atelier en ligne avec le Kenya le 29 septembre 2020.

70. L'ONU DC a continué de mettre et de tenir à jour des sites Web et des portails spécialisés pour appuyer la mise en œuvre de toutes les politiques internationales relatives aux drogues, offrant une plateforme de partage d'informations sur les sessions à venir et les bonnes pratiques de mise en œuvre des engagements<sup>1</sup>.

71. Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission des stupéfiants a présenté une contribution de fond ainsi qu'une déclaration commune sur les incidences de la pandémie de COVID-19 au forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2021 sur le thème « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ».

72. La Commission des stupéfiants a continué d'intensifier sa coopération horizontale avec d'autres commissions techniques du Conseil économique et social, dont la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission de la condition de la femme, la Commission de statistique et la Commission de la science et de la technique au service du développement. Le 12 juin 2020, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont organisé en ligne un événement spécial conjoint de haut niveau pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'adoption de la Déclaration et Programme d'action de Beijing. Cet événement spécial avait pour but de faire mieux connaître les engagements pris en 1995 à Beijing, en particulier ceux relatifs aux travaux des commissions basées à Vienne.

## **G. Développement alternatif ; coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement ; résolution des problèmes socioéconomiques**

### **1. Aspects socioéconomiques et développement alternatif**

73. L'ONU DC a continué de fournir une assistance technique à l'Afghanistan, à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie, au Myanmar, au Pérou et à la République démocratique populaire lao, donnant aux populations vulnérables touchées par la culture et la consommation de drogues et d'autres problèmes y afférents les moyens d'assurer durablement leur subsistance. Les programmes de développement alternatif visent à aider les communautés à faire face à l'adversité en créant et en soutenant des sources de revenus licites. Ce soutien aux moyens de subsistance licites est devenu de plus en plus important pour les communautés, car il a renforcé leur résilience à la pandémie de COVID-19.

74. Dans certains États, les taux d'infection par la COVID-19 sont restés relativement faibles, ce qui a permis de poursuivre le soutien de l'ONU DC sur le

<sup>1</sup> [www.unodc.org/ungass2016](http://www.unodc.org/ungass2016) ; [www.postungass2016.org](http://www.postungass2016.org) ; et [www.unodc.org/hlr/index.html](http://www.unodc.org/hlr/index.html).

terrain. Cependant, en raison des perturbations des voyages et du commerce international, il est devenu de plus en plus difficile, pour les communautés, de se connecter aux marchés pour vendre leurs produits issus du développement alternatif. Ces perturbations du marché légal peuvent rendre les activités illégales plus attrayantes. L'ONUDDC a appuyé des mesures d'atténuation, notamment la fourniture d'un soutien logistique destiné à garantir le maintien de l'accès des produits issus du développement alternatif aux marchés, réduisant ainsi la pression exercée pour que les gens reviennent à des cultures illicites.

75. En Afghanistan, l'ONUDDC réalise des évaluations d'impact de ses projets de développement alternatif et de ceux mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), cela dans le cadre d'une collaboration entre ces organisations. Les évaluations d'impact comprennent des enquêtes socioéconomiques et des relevés de télédétection réalisés chaque année et fournissent des preuves statistiquement valides et solides de l'impact des projets de développement alternatif sur les questions multidimensionnelles liées à la pauvreté et sur les cultures de drogues illicites. En 2020, l'ONUDDC a entamé les préparatifs de l'évaluation finale d'impact de l'un de ses projets de développement alternatif et les travaux de base pour un nouveau projet de développement alternatif du PNUD en Afghanistan.

76. Des études comparatives sur la contribution du développement alternatif aux moyens de subsistance des agriculteurs sont en phase finale de préparation. Les études comprennent des analyses de l'évolution des revenus et des inégalités avant et après la mise en œuvre de projets en Afghanistan et en Colombie et englobent l'évaluation de l'égalité des genres et de l'intersectionnalité.

## **2. Coopération technique et financière en faveur de politiques globales et équilibrées de contrôle des drogues axées sur le développement et de solutions économiques de remplacement viables**

77. L'ONUDDC a continué d'œuvrer, en partenariat avec l'Allemagne, le Pérou et la Thaïlande, au renforcement du dialogue politique pour promouvoir le développement alternatif. Ces activités conjointes ont notamment consisté à présenter un document de séance (E/CN.7/2021/CRP.6) à la Commission des stupéfiants à sa soixante-quatrième session et à y organiser une manifestation parallèle, ainsi qu'à organiser une réunion d'un groupe d'experts sur le développement alternatif à laquelle ont participé 100 personnes représentant des gouvernements, le secteur privé, des organisations de la société civile et des universités.

78. L'ONUDDC a continué d'améliorer ses programmes en forgeant des partenariats public-privé et en renforçant l'accès aux marchés. En 2020, l'ONUDDC a encouragé la mise en place d'une coopération étroite avec la société de café Malongo, qui conclut désormais des contrats avec des coopératives agricoles en Bolivie (État plurinational de) et au Myanmar et explore des opportunités commerciales avec la coopérative Vanmai en République démocratique populaire lao.

## **H. Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

### **1. Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

79. Le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDDC a continué de jouer un rôle important en servant de cadre à des échanges de vues sur différents sujets tels que les questions stratégiques et budgétaires, l'évaluation, le contrôle, l'élaboration et l'exécution des programmes, la situation financière de l'Office et le renforcement de la gouvernance des ressources humaines. Le mandat du groupe de

travail a été prolongé par le Conseil économique et social dans sa décision 2021/218 jusqu'à la reprise des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale qui se tiendront en décembre 2021, date à laquelle sera effectué un nouvel examen du fonctionnement du groupe.

## **2. Informations sur la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime 2021-2025**

80. Dirigée par la directrice exécutive, la stratégie 2021-2025 de l'ONUDC a été élaborée par l'Office et lancée en février 2021. Le processus de rédaction s'est appuyé sur des consultations tenues avec les États tout au long de l'année 2020. La stratégie adopte une approche centrée sur les personnes et souligne la position unique qu'occupe l'ONUDC dans les piliers des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits humains, ainsi que son triple rôle qui englobe le travail normatif, la recherche et l'assistance technique en soutien aux États. Elle s'articule autour de cinq domaines thématiques : a) aborder et combattre le problème mondial de la drogue ; b) prévenir et combattre la criminalité organisée ; c) prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique ; d) prévenir et combattre le terrorisme ; et e) prévenir la criminalité et promouvoir la justice pénale.

81. La nouvelle stratégie guide la mise en œuvre des mandats spécialisés de l'Office, notamment en lien avec le Programme 2030, par une intégration accrue et une coopération multilatérale efficace. La stratégie aborde des questions transversales telles que la problématique des genres et l'autonomisation des femmes, les droits humains et les jeunes en tant qu'agents du changement, le but étant de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. La stratégie recense également les facteurs de changement et d'efficacité propres à garantir une meilleure exécution des mandats de l'ONUDC, tirant parti de synergies avec un plus grand nombre d'acteurs et établissant de nouveaux partenariats, notamment avec des organisations de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.

## **3. Planification stratégique**

82. L'ONUDC a élaboré une matrice de mise en œuvre de sa stratégie 2021-2025, y compris le domaine thématique des plans de travail, afin de garantir un suivi régulier des progrès réalisés par rapport aux engagements pris. L'Office poursuit l'élaboration de plans et d'orientations sur les catalyseurs de changement, en particulier sur la mobilisation de ressources, la communication et l'innovation, et revoit ses instructions de gestion afin de rationaliser les processus et de créer les bonnes incitations au changement.

83. L'ONUDC a travaillé sur des stratégies régionales et lancé la Vision stratégique pour l'Afrique 2030 en février 2021 après un processus de consultation complet. La vision pour l'Amérique latine et les Caraïbes est en préparation.

## **4. Programmation intégrée**

84. L'ONUDC a dirigé l'équipe Umoja élargie à l'échelle du Secrétariat, qui se consacre à la planification, au suivi et à l'établissement de rapports sur les projets. La nouvelle solution intégrée de planification, de suivi et d'établissement de rapports est opérationnelle, ce qui permet à l'ONUDC de préparer la transition des projets existants vers la nouvelle solution, qui établit un lien entre les dépenses et les résultats concrets.

85. L'ONUDC a poursuivi son offre d'assistance technique dans le cadre de programmes intégrés mondiaux, régionaux et nationaux. Quinze programmes nationaux et régionaux sont en cours d'exécution, et plusieurs programmes mondiaux continuent d'être mis en œuvre malgré les défis imposés par la pandémie de COVID-19. En 2020, plus de 20 programmes nationaux, régionaux et mondiaux ont été révisés.

## 5. Activités d'évaluation

86. L'ONUDDC a relevé les défis posés par la pandémie de COVID-19 en repensant rapidement ses méthodes et ses approches, en collaborant étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et en s'employant à mettre en œuvre sa stratégie 2021-2025. L'ONUDDC a également investi dans des méthodes innovantes pour garantir la réalisation d'évaluations sensibles au genre et inclusives de politiques et de programmes et répondre aux besoins des États et des parties prenantes en matière de reddition de comptes.

87. Les évaluations et les résultats de la surveillance ont été regroupés au moyen de méta-analyses. L'outil Web de gestion des évaluations, Unite Evaluations, a permis de s'assurer que les résultats étaient rapportés en termes d'objectifs stratégiques. L'ONUDDC a en outre mis l'accent sur le renforcement des capacités de planification, de mise en œuvre et d'utilisation des évaluations afin d'éclairer une prise de décision fondée sur des données probantes.

## 6. Initiatives de mobilisation de fonds et de coopération avec le secteur privé

88. Les promesses de dons pour tous les domaines du mandat se sont élevées à 350 millions de dollars, mais il convient de noter que les engagements des donateurs sont de plus en plus axés sur le mandat relatif à la criminalité, les contributions destinées à la lutte contre la drogue atteignant environ 100 millions de dollars (29 % des contributions), tous domaines confondus. Le secteur privé a continué d'être ciblé en tant que partenaire stratégique dans la lutte contre la drogue, des partenariats public-privé étant recherchés dans le cadre de l'approche de diversification des donateurs.

## 7. Situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

89. En dépit de l'action menée pour intensifier la mobilisation de fonds et les partenariats, la situation financière de l'Office demeure précaire. L'ONUDDC continue de faire face à une réduction persistante des recettes destinées à des fins générales, de son budget ordinaire et des fonds d'appui aux programmes. Les recettes destinées à des fins générales devraient s'élever à 9 millions de dollars (1,2 % des recettes totales de l'ONUDDC) pour la période 2020-2021. Le faible niveau des financements à des fins non spécifiées pose un problème de taille à l'ONUDDC pour ce qui est de la mise en œuvre efficace de ses mandats et de ses programmes, ainsi que de sa capacité à gérer ses opérations de manière stratégique, à exercer un contrôle institutionnel efficace, à financer des activités clefs et à lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes.

90. L'apparition de la pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur l'exécution des programmes de l'ONUDDC. L'Office a passé en revue ses activités, publié des notes de synthèse et des études et s'est concerté avec les donateurs et les bénéficiaires nationaux au sujet des dates des manifestations et d'autres activités pour s'adapter à la situation sans précédent. L'ONUDDC a également pris des mesures pour faciliter l'exécution des activités au siège et sur le terrain. Malgré sa réactivité face à la crise, l'Office devrait voir l'exécution de ses programmes diminuer de 129,3 millions de dollars (18,5 %) par rapport au budget initial de 697,9 millions de dollars prévu pour la période 2020-2021.

## V. Observations finales

91. La crise sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 a posé un certain nombre de défis au monde et aux processus bien établis du système des Nations Unies. Depuis l'apparition de la pandémie, les priorités absolues ont été d'assurer la continuité des activités, de travailler sur des solutions innovantes et d'associer toutes les parties prenantes à la résolution des défis. La crise a également prouvé une fois de plus que les problèmes mondiaux ne peuvent être traités de manière isolée ; une

approche holistique et coordonnée fondée sur le partage des responsabilités est nécessaire.

92. La COVID-19 a eu d'importantes incidences sur tous les aspects du problème mondial de la drogue, affectant la capacité des services de santé et de traitement de la toxicomanie et entravant, par de nouveaux défis, celle des services de détection et de répression à faire face à l'évolution des itinéraires et des méthodes de trafic.

93. J'appelle tous les États à veiller à ce qu'aucune personne touchée par le problème mondial de la drogue ne soit laissée pour compte dans notre réponse à la COVID-19 et dans l'action que nous menons pour atténuer les conséquences de la pandémie liées à la drogue, tout en continuant d'accélérer la mise en œuvre de tous les engagements pris au niveau international en matière de politique antidrogue.

94. Les engagements pris par les États au cours de la dernière décennie apportent une réponse globale et équilibrée qui est plus que jamais nécessaire. L'ONU continue d'aider les États à mettre en œuvre ces engagements.

95. Compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de mobilité qui en découlent sur les marchés des drogues illicites, j'invite instamment tous les États à suivre de près l'évolution de la situation et à relever les défis qui se posent dans les États d'approvisionnement, de transit et de destination en tant que responsabilité commune et partagée. Dans le *Rapport mondial sur les drogues 2021*, l'ONUDC a encouragé la coopération internationale ainsi que l'échange et le transfert de renseignements en matière de détection et de répression, de méthodes d'interception efficaces et de pratiques optimales. Le système des Nations Unies continue d'aider les États à traiter le trafic de drogues comme une infraction sous-jacente du blanchiment d'argent, à perturber le trafic de drogues en ligne et à enquêter sur cette activité.

96. Il reste d'une importance capitale de garantir la disponibilité et l'accessibilité des substances placées sous contrôle pour le traitement des patientes et patients, atteints ou non de COVID-19. Dans le *Rapport mondial sur les drogues 2021*, il a été noté que la COVID-19 avait suscité des innovations dans les services de prévention et de traitement de la toxicomanie. Il contenait un appel à maintenir ces innovations en ce qui concernait la prestation de services liés à la drogue afin d'accroître l'accessibilité et la couverture de ces services. J'appelle tous les États à veiller à affecter des ressources suffisantes et à renforcer les filières d'approvisionnement afin de renforcer les stratégies qui améliorent à la fois la résilience et l'efficacité, tout en luttant contre les menaces interdépendantes que pose le commerce illicite de substances placées sous contrôle.

97. Le développement alternatif est également devenu plus essentiel pour lutter contre la culture illicite de drogues et favoriser des sociétés pacifiques, sûres, prospères et inclusives. Le manque de soutien financier à long terme continue d'entraver le potentiel de ce type de développement. J'invite instamment les États à renforcer le soutien à la recherche pour que l'on puisse identifier les déterminants socioéconomiques et environnementaux locaux et régionaux de la culture illicite de drogues et améliorer l'efficacité des projets de développement alternatif.

98. Dans le *Rapport mondial sur les drogues 2021*, il a été noté que de 1995 à 2019, la puissance du cannabis avait été multipliée par près de quatre dans certaines parties du monde, et que le pourcentage d'adolescents percevant cette drogue comme nocive avait chuté de 40 %. Considérant que la prévalence la plus élevée de la consommation de drogues se situe chez les jeunes et gardant à l'esprit l'influence exercée par la pandémie de COVID-19 sur ces derniers, j'exhorte tous les États à mettre en œuvre et à étendre des interventions de prévention de la toxicomanie fondées sur des données probantes et à mettre en place des mécanismes d'assurance qualité pour leurs systèmes et services de traitement de la toxicomanie afin de soutenir les jeunes, les parents et les familles vulnérables pendant la pandémie.

99. Malgré les défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19, l'Office et ses organes directeurs se sont adaptés à la nouvelle façon de travailler, ont

rapidement repensé leurs méthodes et approches pour s'acquitter de leur mandat, et ont continué de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies et d'aider les États à atténuer les effets de la COVID-19. Compte tenu des enseignements tirés et de l'expérience acquise, il importe d'examiner la façon dont on pourrait saisir les opportunités offertes par la situation spéciale créée par la COVID-19 pour « reconstruire en plus fort » après la pandémie.

---